



NON AU LICENCIEMENT DE JONATHAN !

EXIGEONS SA REINTEGRATION !



Juin 2018

Les traitements de faveurs accordés au patronat par le gouvernement depuis des mois, laissent croire à nos directions qu'elles auraient désormais le droit de tout, de droit de toute puissance sur les salariés...

Le 26 avril 2018 à l'usine NTN-TE d'Allonnes (équipementier automobile), un salarié d'équipe de nuit démarre sa séance de travail tandis que son responsable hiérarchique lui annonce une urgence à produire un type de pièces pour alimenter une ligne d'assemblage. Se montrant réceptif à la demande, Jonathan, s'affaire au mieux et commence à produire les pièces demandées.

Seulement, au ¾ du remplissage de son emballage de pièces, son hiérarchique demande au pilote de ligne de le lui prendre pour engager au plus tôt la ligne d'assemblage. Jonathan s'y oppose pour la bonne et simple raison qu'il n'y a qu'à attendre 3 minutes pour qu'il finisse complètement l'emballage qu'il a commencé.

C'est alors qu'avec une attitude énervée son hiérarchique arrive à son poste et lui enlève sèchement l'emballage encore incomplet. Jonathan, lui, ne s'arrête pas de produire pour autant.

Agacé par la situation il pose alors dans l'emballage les pièces qu'il a dans les mains. Dans son geste une pièce tombe malheureusement au sol.

Pour lui et son responsable hiérarchique l'histoire s'arrêtera-là.

Plusieurs semaines après, Jonathan reçoit par courrier une convocation pour un entretien en vue d'une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement.

A l'occasion de cet entretien, la direction NTN-TE lui reproche : *Insubordination, Manque d'esprit d'équipe, Jet d'une pièce au sol sous la colère.*

Lui qui de bonne volonté s'était mis au travail rapidement se retrouve alors au banc des accusés.

Malgré ses explications honnêtes, la direction NTN-TE estime qu'il ne fournit pas d'explications suffisantes. Elle lui signifie donc le 1^{er} juin 2018 un licenciement pour faute réelle et sérieuse.

Cette sanction est totalement injuste !!!

Victime de l'organisation du travail en juste à temps, il s'en trouve très injustement condamné par la perte de son emploi.

En signant cette pétition, je m'indigne du traitement que la direction NTN-TE réserve à ce salarié et je demande sa réintégration dans l'entreprise.

NOM	PRENOM	SIGNATURE

